

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/02/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme JACQUOT Florence, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
22/02/2024

**N°2024/02/004 : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE
: REHABILITATION D'UN ANCIEN RESTAURANT EN
SERVICES COMMUNAUX ET LOGEMENTS :
ATTRIBUTION DES LOTS**

Date d'affichage
22/02/2024

*Sont sortis de la salle et n'ont participé ni aux débats ni au vote : Mme
Florence JACQUOT, et Mme Vera Lucia MYET*

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/03/2024

et publication du :

01/03/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} avril 2006 portant Code des marchés publics modifié, et notamment ses articles 26 et 28 ;

VU la décision du Maire n°01/2021 du 25 mars 2021 retenant le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant situé 2 Rue de la Gare à Champdôtre,
VU la décision du Maire n°08/2022 du 10 novembre 2022 confiant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et rénovation d'un ancien restaurant en services communaux et logements à SISTEM ARCHITECTURE,
VU la délibération du conseil municipal n°2023-11-006 du 14 novembre 2023 validant le PRO à hauteur d'un coût de travaux estimés à 770 000,00 € H.T., et lançant la consultation des entreprises sur la plateforme ARNIA,

Vu un avis d'appel public à la concurrence pour le marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancien restaurant en services communaux et logements, publié du 29/11/2023 au 19/01/2024 décomposé en 13 lots ;

Considérant l'analyse des offres de l'architecte SISTEM ARCHITECTURE du 22 février 2024, effectuée selon les critères de jugement énoncés au règlement de consultation à savoir :

- Critère 1 : valeur technique 40%
- Critère 2 : Prix 60%

Au regard de l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les lots pour la réhabilitation de l'ancien restaurant en services communaux et logements aux entreprises suivantes :

- Lot 1 DEMOLITIONS GROS OEUVRE à l'entreprise DAMIN pour un montant de 188 900,00 € HT
- Lot 2 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE à l'entreprise MG TOITURE pour un montant de 63 028,30 € HT
- Lot 3 ECHAFAUDAGES à l'entreprise IKRION pour un montant de 12 356,00 € HT
- Lot 4 ENDUITS DE FACADES à l'entreprise PIER pour un montant de 22 190,30 € HT
- Lot 5 MENUIS EXERIEURES BOIS ALU et BSO à l'entreprise PEGUILLET pour un montant de 99 424,16 € HT
- Lot 6 METALLERIE à l'entreprise BOUDIER pour un montant de 17 997,17 € HT
- Lot 7 MENUISERIES INTERIEURES BOIS à l'entreprise MAIGNAN pour un montant de 36 847,00 € HT
- Lot 8 PLATRIERIE PLAFONDS à l'entreprise DBTIP pour un montant de 74 990,00 € HT
- Lot 9 PEINTURE à l'entreprise SDP pour un montant de 18 726,40 € HT
- Lot 10 REVETEMENTS DE SOLS FAIENCES à l'entreprise CANAUX pour un montant de 42 500,00 € HT
- Lot 11 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION à l'entreprise APJ ENERGIES pour un montant de 103 498,21 € HT
- Lot 12 ELECTRICITE à l'entreprise RD ELECTRICITE pour un montant de 56 000,00 € HT
- Lot 13 VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURES à l'entreprise MORIZOT TP pour un montant de 25 213,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire et d'attribuer le marché de travaux, alloti en 13 lots, pour un montant prévisionnel de 761 670,54€ HT pour la réhabilitation de l'ancien restaurant en services communaux et logements.
- D'habiliter M. le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPDOTRE le 01/03/2024

Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE